

OPÉRATION COUPONS SPORTS

- Vous habitez Castelnaudary et
- Votre enfant pratique un sport :

✓ Votre enfant est âgé de 6 à 17 ans révolus
et vous percevez l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

OU

- ✓ Votre enfant est âgé de 6 à 18 ans et vous percevez
une aide spécifique AEEH ou AAH



**LA VILLE DE CASTELNAUDARY PARTICIPE AU PAIEMENT
DES LICENCES SPORTIVES/COTISATIONS :**

1 À 3 COUPONS DE 10 €

SELON L'ÂGE ET LE TARIF

Renseignements :

- *Auprès du Club*
- *Auprès du Service des Sports : 04.68.23.62.34*
- *Sur le site de la Mairie : www-ville-castelnaudary.fr*